



Communiqué de Presse

## Déclaration de la FIACAT et des ACAT - France et RDC à la suite de l'accord de paix entre la RDC et le Rwanda.

*Le 1<sup>er</sup> juillet 2025*

Le 27 juin 2025, la République Démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda ont signé un accord de paix à Washington, sous l'égide des États-Unis. Cet accord vise à mettre fin à des décennies de conflit dans l'Est de la RDC, une guerre qui a causé des souffrances incommensurables et des violations massives des droits humains.

La FIACAT et les ACAT-France et RDC expriment leur soutien à cet accord tout en restant vigilantes quant à sa mise en œuvre. Nous tenons à rappeler que la paix ne se limite pas à la signature d'un document, mais nécessite des actions concrètes et un engagement sincère de toutes les parties impliquées.

Pour garantir une mise en œuvre effective de l'accord, il est essentiel que les gouvernements de la RDC et du Rwanda respectent et appliquent les dispositions convenues de manière transparente et vérifiable. Cela implique notamment le désengagement des forces armées et la cessation de tout soutien aux groupes armés.

Par ailleurs, nous insistons sur l'importance de protéger les droits humains tout au long de ce processus. Les victimes de violations passées doivent avoir accès à la justice et bénéficier de réparations adéquates. Il est également crucial que la communauté internationale, y compris les Nations Unies, l'Union européenne, l'Union Africaine, établisse un mécanisme de surveillance indépendant pour garantir le respect des engagements pris par les deux parties.

Nous soulignons également la nécessité de renforcer l'aide humanitaire et le soutien aux populations touchées par le conflit. Cela inclut l'accès aux soins médicaux, à l'éducation et à la réintégration des personnes déplacées.

De plus, nous encourageons la participation active des organisations de la société civile et des défenseurs des droits humains dans le processus de paix, afin que les voix des communautés affectées soient entendues et prises en compte.

Enfin, La FIACAT et les ACAT-France et RDC insistent sur l'importance de lutter contre l'impunité des auteurs de violations des droits humains. Les responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité doivent être traduits en justice, sans exception.

L'accord de paix entre la RDC et le Rwanda représente une lueur d'espoir pour la région des Grands Lacs. Cependant, La FIACAT et les ACAT-France et RDC restent vigilantes et appellent à des actions concrètes pour garantir que cet espoir se transforme en une paix durable, respectueuse des droits humains et garantissant la protection des droits des populations vulnérables.

Contact presse ACAT-France :

+33 1 40 40 74 10 - [communication@acatfrance.fr](mailto:communication@acatfrance.fr)

Contact presse FIACAT :

+33 1 58 64 10 47 - [communication@fiacat.org](mailto:communication@fiacat.org)

**Liste des organisations signataires**

FIACAT

ACAT-France

ACAT RDC